

Au Nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux

APERÇU SUR LA MYSTIQUE MUSULMANE (SOUFISME)

*par le **Cheikh Mouhammadou Bachir MBacké***

- ibn Cheikh Ahmadou Bamba -

extrait de "Les Bienfaits de l'Eternel"

La science religieuse consiste en deux parties: une partie qui étudie les droits et les devoirs des individus et établit la façon dont il faut appliquer la loi et règlement aussi bien les usages et les coutumes que les relations sociales; l'autre partie est la mystique fondée après que toutes les branches de la science islamique eurent été bien définies et établies.

Cependant, à l'époque du Prophète (PSL) et de ses compagnons, la théologie consistait simplement en la connaissance de la façon dont il faut obéir à ALLAH et à son Messager, le Prophète (PSL) et en la connaissance des implications de cette obéissance, à savoir la dévotion constante, la sincérité, le combat pour la cause d'ALLAH par sa personne et par ses biens, l'abstinence et la rigueur morale. Posséder cette connaissance constituait une bonne compréhension de la religion. Celui qui saisissait le mieux la religion, était le plus zélé dans la dévotion, le plus soucieux de savoir le jugement d'ALLAH en toute affaire, et celui qui s'abstenait de formuler un jugement devant une situation, avant de connaître le jugement d'ALLAH.

Par ailleurs, la morale religieuse, adoptée par tous les musulmans de cette belle époque, exigeait que l'autorité la plus reconnue fût celle de celui qui ne prenait pour guide que la Vérité (ALLAH), que fût considéré comme le plus riche celui qui dépensait le plus dans le but d'obtenir la satisfaction d'ALLAH. En outre c'était le plus proche d'ALLAH, d'après cette morale, le moins enclin aux voluptés et le plus éloigné de la vaine prodigalité

Mais quand les conquêtes des musulmans se succédèrent, que les territoires soumis à leur juridiction s'étendirent, que les Compagnons et leurs successeurs se dispersèrent dans les provinces, que les ulémas s'éloignèrent les uns des autres et que des éléments destructifs pénétrèrent l'Islam, [quand tout cela se fut produit], les musulmans sentirent la nécessité de se spécialiser pour mieux étudier et développer les différentes branches de la science religieuse. Ce sentiment était, du reste, conforme à la volonté éternelle du Créateur des natures, instincts et aptitudes différents. La miséricorde divine veut que la diversité d'opinion résultant de cette spécialisation profite à tous les croyants.

C'est ainsi qu'un groupe de savant musulmans fut amené à se consacrer à l'étude de la loi islamique, tandis qu'un autre groupe se spécialisa dans le recueil des traditions prophétiques et la revivification des chaînes de garants, rapporteurs des hadiths. Cependant un troisième groupe, soucieux de mener une vie tranquille et contemplative, préféra se retirer de la vie publique pour mieux se vouer à la dévotion en se faisant subir toutes sortes de privations en imposant à sa conscience un compte de ses actes.

Au cours du deuxième siècle de l'Hégire, quand les sciences islamiques furent recueillies et établies, que les ulémas, connus dès lors sous l'appellation de *Fukhâ* (juristes musulmans), composèrent des ouvrages

sur les questions juridiques, et que des hommes appartenant au troisième groupe précité, s'appliquèrent à l'étude de sujets tels que: "le contrôle de la science", l'ascétisme", "*le tasawwuf*", "la rigueur morale", "le combat contre ses propres défauts en vue d'une purification intérieure" et "l'adoption des qualités prophétiques et coraniques". Quand tout cela se fut produit, on attribua aux hommes de ce dernier groupe le nom de *Soufiyya* (mystiques) et la science qu'ils étudiaient fut appelée *tasawwuf* (la mystique).

Le mot *Tasawwuf* dérive, dit-on, du mot *sûf* (la laine) ou de *safâ* (la pureté) ou de *suffa* (la banquette) (1). Mais Al-Kushayri conteste cette étymologie tandis qu'Ibn Khaldûn n'écarte pas la première hypothèse. En effet, les premiers *soufi* se distinguaient par le port de manteaux en laine par souci d'ascétisme (2).

La mystique et la loi religieuse émanent de la même source. La seule différence entre elles réside dans le fait que les mystiques attachent plus d'importance à la scrutation minutieuse à laquelle ils soumettent leurs âmes et leurs consciences, et à la pratique visant à s'assurer de sa rectitude par la réception des grâces et la concentration de tout intérêt sur ALLAH en donnant la priorité à la protection de l'âme, tendance étayée par le verset coranique qui dit:

"Ô vous qui croyez! vous êtes responsables de vos âmes..." (5/105)

et le hadith qui dit: "C'est une bonne application de l'Islam [par son adepte] que de s'abstenir de s'immiscer en ce qui ne le concerne pas.

Cependant l'application de la loi islamique dans son intégralité et la pratique de la mystique sont presque incompatibles. Seuls peuvent les concilier un prophète, un véridique ou un saint imbus de force et de sagesse divines. Celui qui réussirait à les réunir serait le plus digne héritier de Mouhaamad et serait parmi ceux dont le Prophète disait: "Les savants de ma communauté sont comme les prophètes des fils d'Israël".

Cela dit, chacun sait mieux que tout autre laquelle de ces deux branches de la science religieuse lui convient le mieux. Mais après avoir choisi une de ces deux branches, on doit respecter le choix des autres tant qu'il n'y a pas une loi qui en révèle l'inexactitude, à condition que cette loi elle-même ne soit contestée ni interprétée allégoriquement.

En vérité, il y a une complémentarité entre la loi islamique et la mystique. Pourtant chacune d'elles peut être correctement utilisée sans que l'autre le soit de manière parfaite. C'est même le cas le plus fréquent. Aussi doit-on considérer le juriste soufi comme le plus parfait des juristes, et le soufi juriste comme le plus parfait des *soufi*, selon la juste opinion du Cheikh Zarrûk exprimée dans ses *Kawa'id* (règles).

En effet, la loi est plus générale quant à son objectif, parce qu'elle vise l'établissement, la consolidation et la propagation de la religion, tandis que la mystique ne concerne que les rapports entre l'individu et son Seigneur. C'est pourquoi le juriste consulte le droit - ce qui n'est pas le cas du *soufi* - de désapprouver certains comportements de ce dernier. C'est également de ce fait que **la mystique ne peut être**

pratiquée sans l'application de la loi, qu'il est nécessaire de se détourner de celle-là au profit de celui-ci, tant que l'équilibre ne peut être maintenu.

Cependant il n'est pas permis de s'occuper davantage de la mystique que de la loi. En effet, s'il est vrai que la première occupe un rang supérieur, il n'en est pas moins certain que la seconde a une utilité plus universelle. C'est d'ailleurs pour souligner cette utilité qu'on dit: "soit un jurisconsulte *soufi*, et non le contraire". Le jurisconsulte de tendance soufie, comme nous l'avons dit, est plus parfait que le soufi jurisconsulte parce que le premier s'efforce de purifier son intérieur par la pratique de la mystique, et son extérieur par l'application de la loi, tandis que le second est rassuré par la connaissance gnostique et son état de grâce reçu grâce à une prédisposition à la correcte application de la loi.

Ainsi la mystique et la loi sont-elles aussi complémentaires que la théorie et la pratique en médecine.

Tout ce qui précède nous apprend donc que le fondement de la mystique c'est de rectifier la foi en l'unicité de Dieu, scruter l'âme, contrôler le coeur, se détourner des choses de ce monde et s'attacher exclusivement à ALLAH en concentrant tout son intérêt sur lui, pour mériter sa pitié, obtenir son agrément et éviter Sa colère.

A ce propos, ALLAH dit:

"Quant à celui qui craint ALLAH, ALLAH donnera une issue favorable à ses affaires par des moyens sur lesquels il ne comptait pas" (65/2).

Il dit également:

"Si vous craignez ALLAH, il vous accordera la possibilité de distinguer le bien du mal" (8/29).

Par ailleurs, les mystiques, ayant craint ALLAH convenablement, furent retirés par ALLAH des ténèbres de l'ignorance, de l'avalissement et de la désobéissance, comme ALLAH leur a accordé le pouvoir de distinguer le bien du mal, qui les guida vers les trésors des gnosés et les privilèges de Son amour promis à son Prophète (PSL).

Ainsi fut-il leur ouïe, leur vue, leur main et leur soutien en leur absence comme en leur présence, ce qui vérifie Sa parole qui suit:

"Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi en accomplissant des prières facultatives jusqu'à ce que Je l'aime, et quand Je l'aime, Je deviens l'oreille par laquelle il entend, l'oeil grâce auquel il voit, la main dont il se sert et le pied avec lequel il marche; s'il Me sollicite, Je lui donne; s'il se réfugie auprès de Moi, Je le protège".

C'est aussi une vérification de sa parole suivante:

"Quiconque se rapproche de Moi l'espace d'un empan, Je me rapproche de lui l'espace d'une aune".

Le *soufi* reçoit, en contrepartie de ses efforts continuels visant à dompter ses passions, des grâces et des sensations intérieures lui permettant de discerner les choses. Mais le profane est loin de pouvoir jouir de ces faveurs accordées aux *soufi*. Ces derniers établirent d'ailleurs leurs règles de conduite et leurs termes et expressions techniques à l'aide desquels ils décrivaient leurs *adhwâk* (gustations), leurs

mawâdjîd (choses reçues par leurs sens intérieurs), leurs *ahwâl' ârida* (états d'extase qui les saisissaient au cours de leurs exercices de mortifications), et la façon de s'élever d'une étape à une autre, selon la disposition des étapes établies par eux.

Cette expérience mystique n'est pas accessible à tous leurs croyants parce qu'elle repose sur des sens intérieurs. Or, il est convenu que les choses perçues par de tels sens n'ont pas besoin de preuve. Mieux vaut donc pour le profane s'abstenir de les démentir, d'autant plus que la majorité des ulémas n'ont cessé d'attester la rectitude de la *târîka* (voie) des mystiques et que les fruits de leur vie ascétique se sont manifestés dans la bonté de leurs mœurs et dans la vivacité de leurs cœurs animés par l'amour d'ALLAH, leur conduite proche de celle du Prophète (PSL). De surcroît, leur attachement exclusif à ALLAH, leur méditation et leur rigueur morale ajoutés aux faveurs que ALLAH leur accorde sous forme de choses extraordinaires manifestées dans leur perfection et dans l'attitude d'obéissance et de soumission adoptée à leur égard par les autres, furent si évidents que nul ne les ignore et que ne doit les contester qu'un orgueilleux enclin à réfuter les arguments valables.

Quant à nous, nous prions ALLAH de nous rendre leur exemple utile et de nous réunir à eux au jour du Jugement dernier. En effet, ce sont là des hommes dont le compagnon n'est jamais malheureux.

Les règles de la *târîka*, reçues du Prophète, furent transmises de prédécesseurs en successeurs jusqu'à ce qu'elles parvinrent à Junayd qui les développa parfaitement et les fixa telles qu'elles furent adoptées ensuite par les *soufi* postérieurs. Dès lors, les *soufi* eurent leurs propres termes et expressions techniques, leurs signes, leurs symboles et des *wird* (il s'agit d'une partie du Coran ou d'un ensemble de prières que l'on récite à des heures fixes) particuliers ordonnés selon leur invention. Ils commencèrent également à se réunir autour de leurs cheikhs qui s'occupaient de leur éducation spirituelle. Grâce à leur connaissance de la physiognomonie, ces cheikhs donnaient à chaque postulant l'éducation qui lui convenait le mieux. C'est d'ailleurs à ce propos de cette sagacité que le Prophète disait: " Craignez les présages d'un croyant, car il regarde à l'aide de la lumière d'ALLAH".

Ainsi les règles précitées furent adoptées par tous les *soufi* des territoires de l'Islam qui parlèrent de leur *wujdaniyyât* [choses perçues par leurs sens intérieurs], établirent les exercices de mortification et la conduite du disciple à l'égard de son guide spirituel, définirent les qualités qui rendaient un savant gnostique digne d'être imité, et décrivent le guide parfait, "le connaisseur de son Seigneur" à qui sont révélés les secrets de ses contemporains et qui a adopté les qualités prophétiques pures et parfaites. Les *soufi* disaient que, quant un débutant en mystique trouvait un tel guide, il devait se soumettre entièrement à lui.

D'autre part, apparurent de grands cheikhs *soufi* envahis par des postulants et des chercheurs de connaissances gnostiques qu'ils instruisirent et élevèrent à la connaissance mystique. Les fruits du travail de ces cheikhs se manifestèrent dans leurs disciples.

C'est d'ailleurs à la même époque qu'apparurent les rites d'initiation à la voie mystique tirés du Coran et de la Sunna auxquels les *soufi* ont toujours été soucieux de se conformer dans leurs actes, paroles et états. Parmi ces rites figurait la prestation de serment par la pose de la main du fidèle dans celle de son

maître. En effet, ils imitaient une vieille pratique des compagnons du Prophète (PSL) qui lui prêtèrent de la même manière un serment de fidélité appelé *Bay'a tur-Ridwân* et à propos duquel le Livre Saint dit:

"Ceux qui te prêtent un serment d'allégeance ne font que prêter serment à ALLAH. La main d'ALLAH est posée dans leurs mains" (48/10).

En effet, des traditions authentiques disent que, quand les Compagnons voulaient prêter serment d'allégeance au Prophète (PSL), ils mettaient leurs mains dans la sienne, que le Messager d'ALLAH prêta serment à la place d'Outhmâne en mettant un de ses mains dans l'autre, et que Mouhammad (PSL) insista pour que Salam Ibn Al-Akwa' répétât son serment de fidélité plusieurs fois. Cette demande de répétition impliquait certainement un secret, étant donné que le Prophète (PSL) ne parlait pas sans dessein et que le premier serment de ce compagnon exempt d'hypocrisie fut correct...

Par ailleurs, les *soufi* ne furent qu'une minorité dans chaque province des vastes territoires de l'Islam. Mais leurs rites et leurs règles de conduite les distinguèrent des autres comme ils distinguèrent leurs chefs spirituels des cheikhs qui se contentaient de l'enseignement [des sciences religieuses].

Parmi les premiers membres de ce groupe d'éducateurs spirituels qui eurent une grande renommée aux Ve et VIe siècles de l'Hégire [XI et XIIe siècles de l'ère chrétienne] et les siècles suivants, on peut citer le cheikh Abd al-Kâdir al-Jîlânî et ses contemporains comme Al-Rifa'i en Orient, Abû-Hassan al-Shâdhilî et le cheikh Abû Madyân et leurs pareils au Maghreb. Que ALLAH soit satisfait d'eux tous et de nous grâce à eux.

Ainsi au XIIe siècle de l'Hégire (XVIIIe siècle de l'ère chrétienne), le cheikh Ahmad Tijânî fonda au Maghreb le Tijanisme, comme le cheikh Sîdi Al-Mukhtar al-Kuntî propaga le Kâdirisme en Mauritanie. Les disciples de ces deux fondateurs établirent les différentes écoles d'éducation spirituelle. Et des cheikhs, originaires des contrées du Soudan et de la Mauritanie, furent formés par eux.

Le premier fondateur se distingua par le fait que sa *tarikâ* fut reçue du Messager d'ALLAH par révélation et par inspiration et qu'il eut un *wird* spécial mis dans une disposition particulière

Quand au second, il fut le détenteur des secrets de l'éducation spirituelle selon la voie kâdirite. Cependant, s'il est vrai que ce fondateur atteignit le degré de s'instruire directement du Prophète (PSL), il n'en est pas moins certain qu'il n'inventa pas de *wird*. Mais il se borna à donner à ses disciples le *wird* kâdirite sous l'autorisation spéciale du Très-Haut et de son Messager (PSL).

Ainsi, ces deux fondateurs et leurs successeurs - Qu'ALLAH soit satisfait de tous et ait pitié d'eux! - furent bénis. Louanges et reconnaissance ne sont qu'à ALLAH!

Pendant la période qui marqua la fin du XIIIe siècle de l'Hégire [XIXe siècle de l'ère chrétienne] et le début du XIVe siècle de l'Hégire [XXe siècle de l'ère chrétienne], la lumière de l'Islam s'étouffait et son étendard chancelait de tous côtés, n'étant plus étayé par une force capable de le maintenir droit. En effet, la corruption des mœurs régnant, les innovations blâmables proliférant partout et les musulmans se disputant le pouvoir temporel, le sort de l'Islam ne pouvait être différent

Au milieu de cette sombre situation, ALLAH envoya à l'Islam celui qui put rendre à sa lumière son éclat et à ses vagues leur force et qui reprît l'étendard de l'Islam, le brandit devant les groupes d'infidèles et de corrompus, brisa leur force et rendit à l'Islam sa beauté; il s'agit du Cheikh al-Khadîme (Cheikh Ahmadou Bamba MBacké) dont le nom est connu de tous et dont le rang parmi les pôles et les Véridiques est de tous reconnu. Et grâce à son action, ALLAH a revivifié la religion et la science religieuse et lui a octroyé, dans le domaine de celles-ci, la plus haute place. C'était donc le grand Imâm dont la bonne réputation et le prestige se sont répandus dans le monde, et qui a accompli une oeuvre satisfaisante dont la récompense au Jour dernier sera importante

Les sublimes qualités qui avaient caractérisé le Cheikh depuis son enfance, à savoir la grandeur de sa nature et de ses préoccupations, la justesse de ses vues, la profondeur de sa pensée, la constance de sa volonté et son mépris à l'égard de celui qui s'opposait à la vérité évidente, [ces qualités] avaient rendu tous les coeurs dociles à lui, à commencer par ceux de ses parents, de ses proches, de ses connaissances, voire des gens plus âgées que lui et plus anciens dans l'exercice des pouvoirs spirituel et temporel

Aussi son nom avait-il été lié à ces qualités dès son enfance. Et personne ne l'avait fréquenté depuis lors sans en être plus sûr et sans être spontanément soumis à lui, comme conduit par une prédestination inéluctable.

C'est avec cette belle conduite qu'il avait grandi. Son exemple fut suivi par ses disciples. Sa renommée s'était étendue à toutes contrées à tel point que tous avaient reconnu ses mérites: ceux qui l'avaient rencontré et avaient embrassé sa voie comme ceux qui ne l'avaient pas vu, mais s'étaient instruits auprès de ses disciples

Depuis sa venue jusqu'à sa disparition, personne ne l'avait fréquenté sans une immense stupéfaction. C'était - mais ALLAH le sait mieux ! - à cause du témoignage évident de sa vie ascétique, son fort attachement à sa foi, sa tolérance de toutes les peines inhérentes à cet attachement, le fait que la totalité de son temps était absorbée par ses devoirs religieux, et son indifférence caractéristique à l'égard de tout ce qui était étranger à la religion.

En somme, il semble que le Khadimou Rassoul, Cheikh Ahmadou Bamba MBacké, fut un miracle prédestiné à soutenir les vérités de l'Islam et à enraciner les bonnes moeurs.